AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1955
FR0000054470-FS0984

20 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2025, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 14 novembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 11 529 533 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 8,56% du capital et 7,75% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	284 175	0,21	284 175	0,19
BofA Securities, Inc.	35 301	0,03	35 301	0,02
Merrill Lynch International	11 131 134	8,27	11 131 134	7,48
BofA Securities Europe SA	78 879	0,06	78 879	0,05
Managed Account Advisors LLC	9	ns	9	ns
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	35	ns	35	ns
Total Bank of America Corporation	**11 529 533**	**8,56**	**11 529 533**	**7,75**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 67 762 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ;

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 18 879 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 130 714 789 actions représentant 143 008 225 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position acheteuse « *call option* » à dénouement physique portant sur 200 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, une option donnant droit à une action UBISOFT ENTERTAINMENT, à des prix unitaires d'exercice compris entre 21 € et 23 € .

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 11 117 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéance le 18 mars 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[2] ;

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 3 218 936 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéance comprises entre le 15 décembre 2025 et le 31 mars 2028, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[2] ; et

- la société Bank of America National Association a précisé détenir 284 141 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéances comprises entre le 10 mars 2026 et le 15 octobre 2027, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[2].

[2] Sur la base d'un delta de 1.